



Les Précurseurs d'Explosifs

Explication de l'impact sur le marché de la piscine

Les Précurseurs d'Explosifs

Qu'est ce que c'est ?

Il s'agit du règlement (UE) 2019/1148 qui a pour but de limiter l'utilisation détournée de certaines substances ou mélanges pour la fabrication illégale d'explosifs et bombes artisanales.

Qu'elles sont les substances concernées ?

Suite à la nouvelle réglementation, des valeurs limites de vente ont été décrétées pour le Grand Public (GP) et les substances.

Nom de la substance	Valeur limite de vente au GP	Valeur limite de vente au GP sous licence
Acide nitrique	3% p/p	10% p/p
Peroxyde d'hydrogène	12% p/p	35% p/p
Acide sulphurique	15% p/p	40% p/p
Nitrométhane	16% p/p	100% p/p
Nitrate d'ammonium	16% *	
Chlorate de potassium	40% p/p	
Perchlorate de potassium	40% p/p	
Chlorate de potassium	40% p/p	
Perchlorate de sodium	40% p/p	

* En poids d'azote provenant du nitrate d'ammonium.

Le nitrate d'ammonium ne peut être mis à disposition des membres du grand public en tant que tel ou dans des mélanges ou substances qui en contiennent, y compris à des concentrations inférieures à 16% en poids d'azote provenant du nitrate d'ammonium.

Les Précurseurs d'Explosifs

Que signifie GP sous licence ?

Les membres du grand public pourraient avoir accès à ces substances au moyen de licences d'enregistrement octroyées par l'état. L'octroi de licences ne devrait être autorisé que pour un nombre limité de précurseurs d'explosifs pour lesquels il existe un usage légitime par les membres du grand public.

Cet élément de la réglementation étant propre à chaque pays de l'Union Européenne, la France n'a pas encore rendu sa décision quant à la licence. Dans le cas où elle serait rejetée, les produits concernés seront interdits à la vente pour le grand public et passeront en STRICTEMENT PROFESSIONNELS.

Les produits Hydrapro concernés

Acide sulfurique	Concentration	Autorisation
PH- liquide	35%	GP sous licence

Peroxyde d'hydrogène	Concentration	Autorisation
Rattrapage choc	34,9%	GP sous licence
Soft	33,6%	GP sous licence
DLO2	35,5%	Strictement professionnelle

La réglementation entrera en vigueur le 01/02/2021.